

Ville de



**NEW
RICHMOND**

**Règlement sur la tarification des
services municipaux**

POLITIQUE DE TARIFICATION

En vigueur : 1^{er} janvier 2023

Table des matières

<i>Location de salles.....</i>	<i>Page 3</i>
<i>Service des loisirs (aréna et piscine).....</i>	<i>Page 5</i>
<i>Service des travaux publics</i>	<i>Page 8</i>
<i>Service de l'urbanisme.....</i>	<i>Page 10</i>
<i>Salle de spectacles régionale Desjardins</i>	<i>Page 12</i>

LOCATION DES SALLES

CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU

LOCATION PLUS ½ JOURNÉE

Local	Organisme privé	Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme mineur (club social, organisme communautaire)
½ salle avec cuisine	375 \$	260 \$	160 \$
½ salle sans cuisine	275 \$	185 \$	135 \$
Salle complète avec cuisine	550 \$	385 \$	275 \$
Salle complète sans cuisine	450 \$	285 \$	235 \$
Location cuisine seulement *	175 \$	160 \$	160 \$

**Modification cuisine seulement adoptée le 1^{er} octobre 2018*

LOCATION MOINS ½ JOURNÉE

Local	Organisme privé	Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme mineur (club social, organisme communautaire)
½ salle	160 \$	105 \$	75 \$
Salle complète	235 \$	150 \$	125 \$
Location cuisine seulement *	160 \$	150 \$	150 \$

**Modification cuisine seulement adoptée le 1^{er} octobre 2018*

***** Lorsque la salle est réservée pour la journée complète et que les locataires désirent préparer la salle la veille, à compter de 17 h si disponible, un coût de 100 \$, plus taxes, supplémentaire est exigé.***

Journée fériée :

Advenant la location de la salle lors d'une journée fériée, un montant supplémentaire de 200 \$ sera ajouté au coût total de la location, et ce, pour les frais d'entretien ménager.

HÔTEL DE VILLE

Local	Organisme privé	Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme mineur (club social, organisme communautaire)
Salle du Conseil et salle de réunion du 2 ^e étage	100 \$	Gratuit	Gratuit

Un service de café est disponible sur demande au coût de 30 \$ + taxes.

CAMP À JOS

Local	Organisme privé	Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme mineur (club social, organisme communautaire)
Camp à Jos – Grande salle	260 \$ Avec taxes – 298,94 \$	260 \$ Avec taxes – 298,94 \$	260 \$ Avec taxes – 298,94 \$
Camp à Jos – Petite salle	200 \$ Avec taxes – 229,95 \$	200 \$ Avec taxes – 229,95 \$	200 \$ Avec taxes – 229,95 \$
Camp à Jos – Réservation des 2 salles	375 \$ Avec taxes – 431,16 \$	375 \$ Avec taxes – 431,16 \$	375 \$ Avec taxes – 431,16 \$

On peut également demander à utiliser un BBQ au coût de 50 \$ + taxes ainsi qu'un système de son au coût de 75 \$ + taxes. **(Effectuer ces demandes lors de la réservation)**

**** Lorsque la salle est réservée pour la journée complète et que les locataires désirent préparer la salle la veille, à compter de 17 h si disponible, un coût de 75 \$, plus taxes, supplémentaire est exigé.**

SERVICE DES LOISIRS

ARENA	Coût de location
Location de glace:	
. Jour	65 \$ / h
. Soir et fin de semaine	110 \$ / h
Patinage libre:	
. Enfants	4 \$
. Adultes	5 \$
Location salle (2e étage)	
. Organismes mineurs	Gratuit
. OSBL	125 \$ + tx
. Organismes privés	225 \$ + tx
Amphi-Glace:	
. Organismes mineurs	230 \$ + tx
. OSBL	430 \$ + tx
. Organismes privés	900 \$ + tx

Adoption : le 3 août 2015 – En vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015

Location de chaises *Prix taxes incluses

Nombre de chaises	Prix sans transport	Prix supplémentaire avec transport (dans New Richmond)
1 à 25	2 \$ / chaise	25 \$
26 à 50	1 \$ / chaise	25 \$
51 à 100	0,75 \$ / chaise	35 \$
101 à 200	0,75 \$ / chaise	50 \$
201 à 300	0,75 \$ / chaise	50 \$

Location de tables (8 pieds) *Prix taxes incluses

Nombre de tables	Prix sans transport	Prix supplémentaire avec transport (dans New Richmond)
1 à 10	6 \$ / table	30 \$
11 à 20	6 \$ / table	40 \$
21 à 30	6 \$ / table	50 \$

PISCINE BRUCE-RITCHIE

Cours de natation pour enfants / Programme Anim'eau (enfants de 5 ans et moins)			
	Durée du cours	Nombre de cours	Coût résidents
Pieuvre (18 à 24 mois)	30 min.	10	80 \$
Tortue (2 à 2 ½ ans)	30 min.	10	80 \$
Canard (2 ½ à 3 ans)	30 min.	10	80 \$
Grenouille (3 à 3 ½ ans)	30 min.	10	80 \$
Otarie (3 ½ à 4 ans)	30 min.	10	80\$
Pingouin (4 à 5 ans)	30 min.	10	80\$
Cours de natation pour enfants / Programme Récré'eau (enfants de 6 ans et plus)			
Récré'eau 1 à 10	60 min.	10	80 \$

Cours de natation pour adultes			
	Durée du cours	Nombre de cours	Coût résidents
Natation adulte	60 min.	10	80 \$ / 75 \$ (65 +)
Aquaforme 1 fois / semaine	60 min.	5	45 \$ 40 \$ (65 +)
Aquaforme 2 fois / semaine	60 min.	10	80 \$ 75 \$ (65 +)

Bain libre		
Bébé	0 à 1 an	Gratuit
Enfant	1 an à 15 ans	4 \$
Adulte	16 ans et plus	5 \$

AQUAFÊTE

Un anniversaire qui sort de l'ordinaire!

Offrez à votre enfant une fête inoubliable en compagnie de tous ses amis.

Avant ou après l'heure de baignade, une salle pourra accueillir le groupe pendant 1h30.

La durée totale de la fête est de 2 h 30.

Tarif résident : 142 \$ + taxes

Pour informations ou réservation, appelez au 418 392-7000, poste 230.

Location du bassin

1 sauveteur (groupe encadré) : 95 \$ / heure + taxes
 2 sauveteurs : 142 \$ / heure + taxes

TARIFICATION POUR LES SERVICES RENDUS PAR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Article 1 : Services rendus en dehors des heures normales de travail.

Tout service rendu à une personne physique ou morale en dehors des heures normales de travail sera facturé selon le coût réel du service ou des travaux, en termes de main-d'œuvre, de matériaux et d'équipement.

Les taux horaires de certains équipements sont établis à l'annexe 1. Si d'autres équipements sont utilisés, un taux équivalent à la valeur du marché sera établi.

Pour la main-d'œuvre, un minimum de quatre (4) heures sera facturé pour chaque travailleur sur place.

Article 2 : Autres services

Les services indiqués à l'annexe 2 seront facturés en tout temps.

ANNEXE 1

TARIFS MAIN-D'ŒUVRE ET ÉQUIPEMENT

Description	Taux horaire
Employé des travaux publics	Taux de la convention collective plus 30 %
Camionnette	25 \$
Camion outils	35 \$
Camion 10 roues (non opéré)	65 \$
Rétrocaveuse (non-opérée)	70 \$
Chargeur (non-opéré)	75 \$
Compresseur 125 CFM	35 \$
Génératrice	20 \$
Machine à pression (égout)	35 \$
Pompe à eau 3 pouces	18 \$
Pompe à eau 4 pouces	20 \$
Scie à tuyau	15 \$
Scie mécanique	15 \$

ANNEXE 2

TARIFS POUR SERVICES FACTURABLES EN TOUT TEMPS

Description	Taux
Branchement d'une entrée d'eau potable et/ou d'égout sanitaire et/ou d'égout pluvial	Coût réel de tous les travaux. Préalablement aux travaux, le Service des travaux publics pourra fournir une évaluation des coûts, sur demande du propriétaire. Une fois les travaux complétés, la facturation sera faite selon le coût réel des travaux.
Débouchage d'égout privé (2ème visite)	Coût de la main-d'œuvre et équipement selon tarifs de l'annexe 1. En dehors des heures normales de travail, 4 heures minimum seront facturées pour chaque employé.
Déplacement de borne-incendie, lampadaire, grille et tout autre cas similaire	Coût de la main-d'œuvre et équipement selon tarifs de l'annexe 1, plus les matériaux et services externes s'il y a lieu.
Deuxième dégel d'un tuyau d'aqueduc (ou premier dégel suite à la négligence du propriétaire)	Coût de la main-d'œuvre et équipement selon les tarifs prévus à l'annexe 1, plus les frais d'entreprise externe si nécessaire. En dehors des heures normales de travail, 4 heures minimum seront facturées pour chaque employé.
Entrée d'eau : ouvrir ou fermer, dans le cas où le propriétaire n'a pas de vanne principale à l'intérieur du bâtiment	30 \$ l'opération sur les heures normales de travail. En dehors des heures normales de travail, 4 heures minimum seront facturées pour chaque employé.

SERVICE DE L'URBANISME

PERMIS OU CERTIFICAT			
		Usage principal du terrain	
		Résidentiel, chalet, maison mobile et unimodulaire	Industriel, commercial, public, transport, communication, agricole et autres
Bâtiment principal	Nouvelle construction	105 \$ + 52 \$ par logement après le premier	3,15 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés : Minimum : 105 \$ Maximum : 1 550 \$
	Modification, réparation, rénovation. Plus de 1 000 \$ de travaux.	2,10 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés : Minimum : 52 \$ Maximum : 105 \$	
	Modification, réparation, rénovation. Moins de 1 000 \$ de travaux.	12 \$	
	Déménagement de bâtiment	52 \$	
	Démolition	52 \$	
Bâtiment complémentaire (incluant piscines)	Construction, modification, réparation, rénovation. Plus de 1000 \$ de travaux	2,10 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés Minimum : 52 \$ Maximum : 105 \$	3,15 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés Minimum : 52 \$ Maximum : 520 \$
	Construction, modification, réparation, rénovation. Moins de 1000 \$ de travaux	12 \$	
	Déménagement de bâtiment	52 \$	
	Démolition	52 \$	
Terrassement	Terrassement extérieur sur superficie de plus de 10 m ²	52 \$	52 \$
Enseigne	Nouvelle enseigne et modification d'une enseigne	52 \$	105 \$
Élément épurateur, fosse septique et/ou champ d'épuration	Nouvel élément ou modification	52 \$	52 \$
Lotissement	21 \$ par terrain ou opération cadastrale		
Frais de demande de dérogation mineure (Règl. 1221-22)	315 \$		
Frais de demande de modifications réglementaires en urbanisme (Règl. 1222-22)	Frais d'ouverture de dossier : 210 \$ Frais pour adoption du règlement : 210 \$ <i>(Ces frais doivent être payés en entier afin que le règlement entre en vigueur)</i>		
Vendeur itinérant sans place d'affaires (Règl. 1223-22)	1 050 \$ / période d'un an		
Permis de séjour de caravanes (Règl. 1026-16)	-3 mois/an : 10 \$/mois +3 mois/an : 120 \$/année		

Tarifs relatifs aux permis de construction pour les éoliennes	<p>Coût de projet de 0,00 \$ à 100 000 \$ = 3,00 \$ par tranche de 1 000 \$</p> <p>Coût de projet de 100 000 \$ à 500 000 \$ - 300 \$ pour le premier 100 000 \$ et sur l'excédent 2 \$ par tranche de 1 000 \$</p> <p>Coût de projet de 500 000 \$ à 1 000 000 \$ - 1 100 \$ pour le premier 500 000 \$ et sur l'excédent 1 \$ par tranche de 1 000 \$</p> <p>Coût de projet de 1 000 000 \$ et plus - 1 600 \$ pour le premier 1 000 000 \$ et sur l'excédent 0,50 \$ par tranche de 1 000 \$</p> <p><i>(Le coût de projet comprend la totalité des coûts des travaux à réaliser ainsi que tous les équipements et infrastructures à être implantés sur un site d'éoliennes)</i></p>
--	--

**SALLE DE SPECTACLES RÉGIONALE DESJARDINS
DE NEW RICHMOND**

	Foyer (Cabaret)	Salle de spectacles
Location par jour	150 \$	440 \$
Système de son OU éclairage	28 \$/heure	28 \$/heure
Système de son ET éclairage	48 \$/heure	48 \$/heure
Service de billetterie	42 \$/heure	42 \$/heure
Technicien de scène (obligatoire lorsqu'on utilise le système d'éclairage et/ou de son)	38 \$/heure	38 \$/heure
Technicien de son (obligatoire lorsqu'on utilise de système de son)	33 \$/heure	33 \$/heure
Technicien d'éclairage	33 \$/heure	33 \$/heure
Technicien de moniteur	33 \$/heure	33 \$/heure
Manœuvre	22 \$/heure	22 \$/heure
Entretien (ménage)	28 \$/heure	28 \$/heure

Il est à noter que chaque item de cette liste est facturé selon les besoins réels du locataire. L'évaluation des frais techniques présentée par la salle est conçue à partir des besoins exprimés par le locataire au moment où elle a été rédigée.

De plus, la clause pourcentage et les frais reliés à la vente de billets ne peuvent être évalués avec précision, car ils fluctuent selon la popularité du spectacle. La facture finale sera établie selon le nombre réel d'heures d'utilisation de la salle, des équipements et du personnel et inclura la clause pourcentage finale et les frais reliés à la vente de billets.

Possibilité de revenus supplémentaires:

- a) **Clause pourcentage** : 30% à la Salle après le double des frais de location
Exemple : Si la Salle est louée pour 2 000 \$, on multiplie cette somme par 2 = 4000 \$. Si les revenus de billetterie représentent 5 000 \$ donc on prend la différence : 5 000 \$ - 4 000 \$ = 1 000 \$ -- 30 % de ce 1 000 \$ reviennent à la Salle.
- b) **Frais de billetterie** : 3 \$ de frais par billet est perçu par la Salle pour la vente à la billetterie en personne, au téléphone et via le site web.
- c) **Frais d'administration** : Si le locataire désire faire une commande à la S.A.Q. (via la Salle) des frais d'administration de 15 % seront ajoutés à la facture. Il est à noter que tout achat de produit alcoolisé doit absolument passer par le permis de la Salle de spectacles.